

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du vendredi 23 juin 2017 à 14h30 à BANON

M. Philippe WAGNER accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués, le quorum est atteint avec 27 délégués présents et 12 procurations.

Marie-Christine ALMERAS est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu est adopté à la majorité avec 27 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention, certains délégués justifiant que ce compte rendu ne retranscrit pas la totalité des débats.

1 – TAUX D'IMPOSITION

Un vote public est demandé.

Les taux proposés par le président sont les suivants :

- Taxe d'habitation 5,31 %
- Taxe foncier bâti 6,32 %
- Taxe foncier non bâti 20,25 %

L'assemblée adopte à la majorité les taux d'imposition ci-dessus avec 26 voix POUR et 12 voix CONTRE et 1 abstention.

2 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Le Président propose à l'assemblée que la Communauté prenne en charge la totalité du FPIC.

Un vote public est demandé.

L'assemblée décide à la majorité de prendre en charge le montant du F.P.I.C pour 2017 avec 26 Voix POUR, 1 voix CONTRE et 12 Abstentions.

3 – ÉCONOMIE

A. Vente du magasin du maroquinier à St Michel l'Observatoire

Le locataire occupant propose de céder ses droits à un acquéreur alors qu'il lui reste deux ans de loyer. L'acquéreur propose de désintéresser la Communauté en reversant les deux années de loyer restantes et l'année supplémentaire prévue au contrat soit la somme de 16 200 €.

L'assemblée autorise à la majorité la vente avec 19 voix POUR, 12 voix CONTRE et 8 abstentions

B. Vente d'un lot à la SCI Lazare

L'assemblée autorise à l'unanimité la vente d'une parcelle dans le parc d'activités économiques de Pitaugier à la SCI Lazare pour cette somme.

C. Hôtel d'entreprises

L'assemblée autorise à l'unanimité le report de loyer au 1^{er} juillet 2017 pour Mme ZALESKI

D. Bistrot de pays à Montjustin

L'assemblée autorise la remise du loyer pendant une année pour l'association à dos d'éléphant à la majorité avec 24 voix POUR, 7 voix CONTRE et 6 abstentions.

E. Bistrot de pays à St Martin-les-Eaux

L'assemblée autorise à la majorité le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la commune de St Martin-les-Eaux pour l'équipement du bistrot de St Martin-les-Eaux et autorise le président à signer le contrat de location à intervenir avec 26 voix POUR, 12 voix CONTRE et 1 abstention.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION

L'assemblée autorise le versement d'une subvention de 1 000 € au Syndicat d'initiative de Revest du Bion à la majorité avec 32 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 abstentions.

5 – FONDS DE CONCOURS

L'assemblée autorise à la majorité le versement d'une subvention exceptionnelle de 14 000 € à la commune de l'Hospitalet avec 22 voix POUR, 9 voix CONTRE et 8 abstentions.

6 – CONVENTION AVEC BANON – MISE A DISPOSITION

L'assemblée autorise à la majorité le président à signer une convention de mise à disposition du groupe scolaire avec la commune de Banon pour le CLSH avec 27 voix POUR, 8 voix CONTRE et 4 abstentions.

7 – SPANC

L'assemblée adopte à l'unanimité le règlement du SPANC.

8 – CONVENTIONS

A. Convention avec le CNFPT

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer la convention à intervenir avec le CNFPT

B. Convention de mise à disposition d'une agent du secrétariat à St Michel l'Observatoire

L'assemblée autorise à la majorité la signature de cette convention pour 2017 avec 21 voix POUR, 15 voix CONTRE et 3 abstentions.

9 – ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP)

L'assemblée autorise à la majorité avec 26 voix POUR, 7 voix CONTRE et 6 Abstentions à signer un avenant avec le bureau d'étude G2C.

10 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « STRATEGIE FONCIERE »

L'assemblée autorise le président à signer la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier, à la majorité avec 31 voix POUR, 6 voix CONTRE et 2 abstentions,

L'assemblée autorise le président à signer le marché avec le bureau d'étude Le Creuset-SKALA à la majorité avec 29 voix POUR et 10 abstentions.

M. Louis LAUDUN arrive à 17h35.

11 – ANNULATION DE TITRES

L'assemblée autorise l'annulation du titre irrécouvrable à la majorité moins une abstention.

12 – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A ST MARTIN-LES-EAUX

A - Demande de financements

Une demande de financement au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) doit être faite sur un montant de 1 250 000 € pour lequel 500 000 € seront sollicités.

L'assemblée autorise le président à présenter une demande de financements au titre du fonds de soutien çà l'investissement local à la majorité avec 26 voix POUR, 9 voix CONTRE et 4 abstentions.

B. Résiliation du marché

L'assemblée autorise la résiliation du marché avec l'entreprise PBAT à la majorité avec 29 voix POUR, 6 voix CONTRE et 4 abstentions.

C. Acte transactionnel avec Ets TEMSOL

L'assemblée autorise la signature d'un acte transactionnel avec l'entreprise TEMSOL à la majorité avec 28 voix POUR, 7 voix CONTRE et 4 abstentions.

13 – VIREMENT DE CREDIT

L'assemblée autorise à la majorité un virement de crédit de 114 000 € qui seront prélevés sur l'article 739923 pour les porter sur l'article 6558 avec 34 voix POUR et 5 voix CONTRE.

14 – REGULARISATION BUDGETAIRE

Les crédits de dépenses imprévues du budget économie dépassent les 7,5 % règlementaires. Il est donc proposé de réduire de 4 650 € la prévision de crédits et de les redéployer en section de fonctionnement au compte 011.

L'assemblée autorise cette régularisation à la majorité moins une abstention.

15 – DECHETTERIE DE BANON & ISDI – Contrat de maîtrise d'œuvre

Une consultation de maîtres d'œuvre a été réalisée. Les travaux sont estimés à 350 000 €.

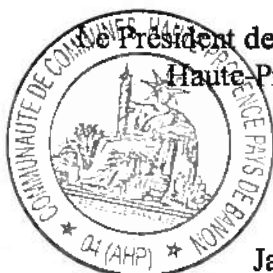
L'assemblée autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec M. VIAL à la majorité avec 30 voix POUR, 6 voix CONTRE et 3 abstentions.

16 – QUESTIONS DIVERSES

1. L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention avec SUEZ pour la récupération des capsules Nespresso.
2. L'assemblée autorise à la majorité avec 29 voix POUR, 7 voix CONTRE et 3 Abstentions les délégations au Président pour :
 - d'autoriser les avenants aux marchés de travaux d'un montant inférieur à 50 000 € ;
 - de mener des actions en justice uniquement en défense ;
 - de créer et de supprimer des régies comptables ;
 - de régler les conséquences dommageables des accidents dus par les véhicules de la Communauté
 - de réaliser des lignes de trésorerie après décision du conseil de communauté.

Séance close à 19h00

Mane, le 3 juillet 2017



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques Depieds
Jacques DEPIEDS